Image not found or type unknown

Délivrance de papiers officiels habilitation

Par **NrG17**, le **06/12/2011** à **18:56**

Bonjour,

Actuellement en formation en interne d'une société d'assurance réputée, j'ai eu la possibilité de passer en interne une habilitation aux produits d'assurance (qui est censé donner droit à une carte professionnelle d'activité dans ce secteur), le jour de l'habilitation on me confirme à voix orale "vous êtes habileté" en me donnant mes notes. Mais.. on ne me donne aucun papier signé qui le confirme. Il semblerait que la société (qui délivre cette habilitation en accord avec un société de formation) ne donnerait de papiers à ce sujet qu'en fin de formation au moment de l'éventuelle embauche. Cela est il normal ? car selon les échos si l'embauche ne se fait pas on ne l'obtiendrait pas. Qu'en pensez-vous ? Comment puis-je obtenir ce fameux papier et m'assurer que je n'ai pas perdu une année de formation ?

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés